

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je vous salue et vous souhaite la bienvenue dans ce Conseil Municipal.

M. HOARAU Jacques - M. le Maire, permettez-moi de vous saluer au nom du groupe auparavant. Je prends la parole pour vous demander l'autorisation, pour nous, de faire une très courte déclaration, avant de commencer les travaux, si vous êtes d'accord.

LE MAIRE - Oui, vous l'avez.

M. HOARAU Jacques - Je passe donc la parole à Monsieur ANNETTE.

M. ANNETTE - Monsieur le Maire et chers Collègues, la nouvelle loi sur la représentation dans les conseils municipaux montre le souci du Président de la République de donner à l'Opposition la possibilité d'être représentée et d'apporter sa contribution à la gestion communale, par ses critiques, son contrôle et ses propositions.

Soucieux de respecter cet aspect essentiel de la démocratie, les élus des listes de la Majorité Présidentielle dans les communes dirigées par la Gauche à la Réunion ont ouvert les commissions à l'Opposition, représentée par les élus de Droite : c'est une attitude digne et responsable.

Nous regrettons qu'il n'en soit pas ainsi dans notre Conseil Municipal. La majorité de votre Conseil prive ainsi l'Opposition -qu'elle soit de Gauche (socialiste ou communiste) ou de Droite (RADAR) de représenter concrètement plus de 14 000 Dionysiens, soit 43,41 % des suffrages exprimés.

Notre groupe de 9 élus de la Gauche renouvelle son attachement à la démocratie et souhaite pouvoir remplir, comme il convient, son rôle de représentant des 11 223 Dionysiens qui lui ont fait confiance.

Soucieux avant tout du mieux-être de la population dionysienne et de son avenir, il fera des propositions chaque fois que cela sera nécessaire et donnera son point de vue en toute objectivité sur les orientations de la Municipalité que vous dirigez.

LE MAIRE - Je vous remercie, Monsieur ANNETTE. Je remarque que vous avez vous-même répondu à votre question, en disant que vous allez faire des propositions et que vous allez donc participer démocratiquement aux débats de cette assemblée.

M. ANNETTE - Non, non pas tout à fait. Je voulais dire que la démocratie ouvrait à l'Opposition la porte de la participation et que vous l'avez fermée.

LE MAIRE - Non, car si je l'avais fermée, vous ne serez pas là.

D'autre part, vous pourrez faire tous les contrôles que vous voulez, toutes les participations que vous voulez et toutes les interventions que vous voulez. C'est cela la démocratie.

Du reste, je vous rappelle les propos de quelqu'un de votre parti dans une autre assemblée et dans un autre conseil: "nous sommes élus pour faire une politique, vous n'êtes pas élus pour faire notre politique". La politique pour laquelle nous avons été élus par la majorité des Dionysiens doit être défendue par nous ; elle ne peut pas l'être par vous. En conséquence, nous allons, nous, suivre notre politique et, vous, vous allez la critiquer et la contrôler. C'est là votre rôle !

M. ANNETTE - M. le Maire, nous ne contestons pas le rôle de la majorité et celui de l'opposition. Nous disons que l'Opposition aurait pu normalement s'exprimer dans les conditions, à sa place d'opposition, c'est-à-dire de minorité. Cela n'aurait pas empêché la Majorité, qui aurait été majoritaire dans les commissions, de faire son travail. Nous aurions alors, au sein de ces commissions, fait des critiques certes, mais aussi apporté des propositions. Je pense que les conseils vont être allongés inutilement parce que ce sera le lieu où les critiques et les propositions se feront, alors que tout le monde sait que les décisions s'élaborent en commissions.

Nous revendiquons, une nouvelle fois, notre place dans les commissions.

LE MAIRE - Je vous ai dit déjà -et cela a toujours été dans toutes nos assemblées- que vous pourrez vous faire entendre dans n'importe quelle commission et apporter votre point de vue. Je n'ai jamais refusé l'intervention ou l'audition d'un quelconque collègue dans nos commissions.

M. ANNETTE - Vous voyez très bien, M. le Maire, qu'entre l'audition et la participation il y a un fossé. Ce que nous souhaitons, c'est participer aux travaux des commissions.

LE MAIRE - Il suffisait d'être élu...

M. ANNETTE - Je crois qu'il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre...

M. HOARAU Jacques - Je m'excuse, M. le Maire, mais je crois qu'ailleurs, dans d'autres municipalités, on agit autrement...

LE MAIRE - ...pas partout ailleurs.

M. HOARAU Jacques - En ce qui nous concerne, nous pensons que ce n'est pas démocratique et nous en prenons acte. Les 11 000 électeurs qui nous ont fait confiance en seront informés. Je vous en remercie.

LE MAIRE - Nous passons à l'ordre du jour.

Nous avons à désigner des ADJOINTS SPECIAUX en vertu des articles L.122-3. Je vous propose donc de procéder à l'ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE CHAQUE SECTEUR. Je vous rappelle qu'il existe actuellement DOUZE postes d'adjoints spéciaux qui sont les suivants :

- Bellepierre
- Bretagne
- Brûlé
- Domenjod
- Montagne 8e
- Montagne 15e
- St-François
- Ste-Clotilde
- Chaudron
- Bois-de-Nèfles
- Moufia
- Montgaillard

Ce vote doit avoir lieu au scrutin secret, conformément aux dispositions des articles L.121-12 alinéa 4 du Code des Communes.

Je vais donc demander les candidatures pour le poste d'ADJOINT SPECIAL de BELLEPIERRE.

2 candidats : - M. DINDAR Daoud Ibrahim  
- M. GERARD Gilbert.

M. GERARD Gilbert - Il paraît que je n'ai jamais assisté aux travaux des commissions, c'est peut-être pour moi l'occasion de me racheter... et comme j'ai déjà été Adjoint Spécial de Bellepierre...

## V O T E

(MM. Marc GERARD et BOYER Eric assistent aux dépouillements)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

nombre de votants : 55  
suffrages exprimés: 51  
bulletins blancs : 4

Ont obtenu :

- M. GERARD Gilbert : 11 voix  
- M. DINDAR Daoud Ibrahim : 40 voix

A la majorité de 40 voix, M. DINDAR Daoud Ibrahim est ELU ADJOINT SPECIAL DE BELLEPIERRE.

(applaudissements)

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE LA BRETAGNE

LE MAIRE - Quelles sont les candidatures pour ce poste?

Candidate : Madame PAYET André.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants : 55  
suffrages exprimés : 42  
bulletins blancs : 13

A la majorité de 42 voix, Mme PAYET André est ELUE ADJOINTE SPECIALE DE LA BRETAGNE.

Mme PAYET André - M. le Maire et Chers Collègues, je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner et c'est avec tenacité que je participerai au développement de l'action municipale pour le mieux-être des administrés et j'espère ne pas vous décevoir dans l'accomplissement de cette mission.

(applaudissements)

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DU BRULE

LE MAIRE - Y a-t-il des candidats ?

Candidat : M. NATIVEL Jean-Marc

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	44
bulletins blancs	:	10
bulletin nul	:	1

A la majorité de 44 voix, M. NATIVEL Jean-Marc est ELU ADJOINT SPECIAL DU BRULE.

M. NATIVEL Jean-Marc - M. le Maire et Chers Collègues, je tiens à vous remercier de la confiance que vous venez de me témoigner, et vous prie de croire qu'au cours de ces six prochaines années, je ferai tout mon possible pour continuer à bâtir ST DENIS avec vous.

(applaudissements)

#### ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE DOMENJOD

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. MOUTOUSSAMY Nicolas

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	49
bulletins blancs	:	6

A la majorité de 49 voix, M. MOUTOUSSAMY Nicolas est ELU ADJOINT SPECIAL DE DOMENJOD.

M. MOUTOUSSAMY Nicolas - M. le Maire et Chers Collègues, je vous remercie de votre confiance. Nous construirons ensemble l'avenir de DOMENJOD et ST DENIS de demain.

(applaudissements)

#### ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE LA MONTAGNE 8e

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. LAURET Gérard

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	44
bulletins blancs	:	11

A la majorité de 44 voix, M. LAURET Gérard est ELU ADJOINT SPECIAL DE LA MONTAGNE 8e.

M. LAURET Gérard - M. le Maire, mes Chers Collègues, je

vous remercie de la confiance que vous venez de me témoi-  
gner. Je continuerai avec vous l'action entreprise dans  
ce secteur et je tâcherai de ne pas vous décevoir.

(applaudissements)

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE LA MONTAGNE 15e

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. Paul PAYET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	41
bulletins blancs	:	14

A la majorité de 41 voix, M. Paul PAYET est ELU ADJOINT  
SPECIAL DE LA MONTAGNE 15e.

M. Paul PAYET - M. le Maire, mes Chers Collègues, je vous  
remercie de la confiance que vous me témoignez.

(applaudissements)

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE ST-FRANCOIS

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. DE LA HOGUE Jean-Marie

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	44
bulletins blancs	:	9
bulletins nuls	:	2

A la majorité de 44 voix, M. DE LA HOGUE Jean-Marie est  
ELU ADJOINT SPECIAL DE ST FRANCOIS.

M. DE LA HOGUE Jean-Marie - M. le Maire, mes Chers Collè-  
gues, je vous remercie de la confiance que vous m'avez  
accordée. Je ferai de tout mon mieux pour servir et aider  
St François.

(applaudissements)

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE STE-CLOTILDE

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. Jack AFFEJEE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	44
bulletins blancs	:	10
bulletin nul	:	1

A la majorité de 44 voix, M. Jack AFFEJEE est ELU ADJOINT SPECIAL DE STE CLOTILDE.

M. Jack AFFEJEE - M. le Maire, mes Chers Collègues, je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner. Je tâcherai d'oeuvrer de mon mieux pour le bien-être des Dionysiens.

(applaudissements)

### ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DU CHAUDRON

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. VITRY Michel

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	36
bulletins blancs	:	17
bulletins nuls	:	2

A la majorité de 36 voix, M. VITRY Michel est ELU ADJOINT SPECIAL DU CHAUDRON.

M. VITRY Michel - M. le Maire, mes Chers Collègues, je vous remercie de la confiance que vous venez de me témoigner et je tâcherai d'en être digne.

(applaudissements)

### ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DU BOIS-DE-NEFLES

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. HOARAU Raoul

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	45
bulletins blancs	:	10

A la majorité de 45 voix, M. HOARAU Raoul est ELU ADJOINT SPECIAL DU BOIS DE NEFLES.

M. HOARAU Raoul - M. le Maire, Chers collègues, je vous remercie de m'avoir placé à ce poste d'adjoint spécial de ce quartier, et c'est de tout coeur que je compte travailler pour vous et pour le bien-être de toute la population de Saint-Denis.

(applaudissements)

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE MOUFIA

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

2 candidats : - M. Marcel HOARAU  
- M. Daniel BOX

M. Marcel HOARAU - M. le Maire, mes Chers Collègues, je me suis occupé de Moufia jusqu'à présent et je voudrais continuer si mes collègues estiment que j'ai fait du bon travail et s'ils veulent bien me faire confiance de nouveau.

M. Daniel BOX - M. le Maire, je retire ma candidature.

1 candidat : M. Marcel HOARAU

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	43
bulletins blancs	:	12

A la majorité de 43 voix, M. Marcel HOARAU est ELU ADJOINT SPECIAL DE MOUFIA.

M. Marcel HOARAU - Mes Chers Collègues, je vous remercie de m'avoir renouvelé votre confiance.

(applaudissements)

ELECTION DE L'ADJOINT SPECIAL DE MONTGAILLARD

LE MAIRE - Quels sont les candidats ?

Candidat : M. MAHE Jean-Denis

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

nombre de votants	:	55
suffrages exprimés	:	41
bulletins blancs	:	14



A la majorité de 41 voix, M. MAHE Jean-Denis est ELU  
ADJOINT SPECIAL DE MONTGAILLARD.

M. MAHE Jean-Denis - M. le Maire, mes Chers Collègues,  
je vous remercie de la confiance que vous venez de me té-  
moigner, et je ferai en sorte de continuer à en être digne.

(applaudissements)

\*

\* \*

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
le 30 Mars 1983

LE MAIRE - Nous passons maintenant au 2e point de l'ordre  
du jour qui concerne la représentation du Conseil Municipal  
aux organismes extérieurs ou municipaux.

Vous avez reçu une liste d'organismes municipaux ou extra-  
municipaux pour lesquels nous devons désigner les repré-  
sentants.

Ce vote se fera sous forme de liste, c'est-à-dire tous  
les candidats donneront leur nom, et vous êtes libres de  
rajouter ou de supprimer des noms. Ne seront donc élus  
que ceux qui auront obtenu la majorité absolue des voix.

- O. M. J. (nombre d'élus : 6)

Candidats : M. VICTORIA René Paul  
Mme FONTAINE Gabrielle  
Mme LEGROS Florelle  
M. BOX Daniel  
M. CAZANOVE Serge  
M. FERRERE François  
M. ZITTE Max

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants : 55  
bulletins blancs : 1  
bulletins nuls : 1

Ont obtenu :

M. VICTORIA René Paul : 44 voix  
Mme FONTAINE Gabrielle : 43 voix  
Mme LEGROS Florelle : 42 voix  
M. BOX Daniel : 41 voix  
M. CAZANOVE Serge : 43 voix  
M. FERRERE François : 44 voix  
M. ZITTE Max : 12 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité à l'Office Municipal de la Jeunesse (O.M.J.) :

M. VICTORIA René Paul  
 Mme FONTAINE Gabrielle  
 Mme LEGROS Florelle  
 M. BOX Daniel  
 M. CAZANOVE Serge  
 M. FERRERE François

M. GERARD Gilbert - M. le Maire, comme il y a un film intéressant ce soir à la télévision, ne serait-il pas préférable de grouper tous les votes ?

LE MAIRE - Vous êtes libre de partir quand vous voulez...

.....

M. GERARD Gilbert quitte la séance à 19 H 30 et donne sa procuration à M. ZITTE qui la remet à M. le Maire.

\*

\* \*

- CAISSE DES ECOLES (nombre d'élus : 6)

Candidats : Mme TURENNE Rose-Mai  
 M. GERARD Marc  
 Mme LEGROS Florelle  
 M. LAURET Gérard  
 M. BOYER Eric  
 M. PAYET Aristide

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants	:	55
bulletins blancs	:	12
bulletins nuls	:	2

Ont obtenu :

Mme TURENNE Rose-Mai	:	39 voix
M. GERARD Marc	:	40 voix
Mme LEGROS Florelle	:	40 voix
M. LAURET Gérard	:	39 voix
M. BOYER Eric	:	39 voix
M. PAYET Aristide	:	39 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité à la Caisse des Ecoles :

Mme TURENNE Rose-Mai  
 M. GERARD Marc  
 Mme LEGROS Florelle  
 M. LAURET Gérard  
 M. BOYER Eric  
 M. PAYET Aristide

\*

\* \*

- ZOO MUNICIPAL (nombre d'élus : 5)

Candidats : M. RIVIERE Maxime  
 M. DE BALBINE Alexandre  
 M. AFFEJEE Jack  
 M. TANDRYA Fred  
 Mlle DOUYERE Marie-Claude

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants : 55  
 bulletins blancs : 8  
 bulletins nuls : 5

Ont obtenu :

M. RIVIERE Maxime : 42 voix  
 M. DE BALBINE Alexandre : 42 voix  
 M. AFFEJEE Jack : 42 voix  
 M. TANDRYA Fred : 42 voix  
 Mlle DOUYERE Marie-Claude: 42 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité au Zoo municipal :

M. RIVIERE Maxime  
 M. DE BALBINE Alexandre  
 M. AFFEJEE Jack  
 M; TANDRYA Fred  
 Mlle DOUYERE Marie-Claude

\*

\* \*

- COMMISSION DEPARTEMENTALE D'URBANISME COMMERCIAL

(nombre d'élus : 2)

Candidats : M. PERSONNE Serge  
M. GERARD Marc

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants : 55  
bulletins blancs : 12  
bulletins nuls : 2

Ont obtenu :

M. PERSONNE Serge : 37 voix  
M. GERARD Marc : 41 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité à la Commission Départementale d'Urbanisme Commercial :

M. PERSONNE Serge  
M. GERARD Marc

\*

\*      \*

- CRECHES ET GARDERIES (nombre d'élus : 3)

Candidats : M. LICHARDY André  
Mme BRUNIQUET Paule  
Mme OLLIVIER Eliane

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants : 55  
bulletins blancs : 7  
bulletins nuls : 3

Ont obtenu :

M. LICHARDY André : 42 voix  
Mme BRUNIQUET Paule : 44 voix  
Mme OLLIVIER Eliane : 44 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité au Comité des Crèches et Garderies :

M. LICHARDY André  
Mme BRUNIQUET Paule  
Mme OLLIVIER Eliane

\*

\*      \*

- CENTRE D'ACCUEIL PERMANENT JACQUES TESSIER

(nombre d'élus : 2)

Candidats : M. FONTAINE Frantz  
M. DUPUIS Jean-Marie

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants	:	55
bulletins blancs	:	10
bulletins nuls	:	2

Ont obtenu :

M. FONTAINE Frantz	:	43 voix
M. DUPUIS Jean-Marie	:	41 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité au Centre d'Accueil Permanent J.Tessier:

M. FONTAINE Frantz  
M. DUPUIS Jean-Marie

\*

\*   \*

- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE MUNICIPALE  
DE MUSIQUE (nombre d'élus : 2)

Candidats : Mme PAYET André  
M. PAYET Aristide

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants	:	55
bulletins blancs	:	10
bulletin nul	:	1

Ont obtenu :

Mme PAYET André	:	44 voix
M. PAYET Aristide	:	42 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Municipale de Musique :

Mme PAYET André  
M. PAYET Aristide

\*

\*   \*

- ASSOCIATION DIONYSIENNE ARTISTIQUE (nombre d'élus :2)

Candidats : M. BOX Daniel  
M. PAYET Paul

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants : 55  
bulletins blancs : 16

Ont obtenu :

M. BOX Daniel : 38 voix  
M. PAYET Paul : 30 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité à l'Association Dionysienne Artistique:

M. BOX Daniel  
M. PAYET Paul

\*

\* \*

- GROUPE DE TRAVAIL DU P.O.S. (nombre d'élus : 6)

Candidats : M. GERARD Marc  
M. LEFEVRE Gérard  
M. MANES Gilbert  
M. PERSONNE Serge  
M. DINDAR Daoud Ibrahim  
M. PAYET Paul

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants : 55  
bulletins blancs : 13  
bulletin nul : 1

Ont obtenu :

M. GERARD Marc : 41 voix  
M. LEFEVRE Gérard : 40 voix  
M. MANES Gilbert : 40 voix  
M. PERSONNE Serge : 39 voix  
M. DINDAR Daoud Ibrahim : 41 voix  
M. PAYET Paul : 38 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité au Groupe de Travail du P.O.S.:

M. GERARD Marc  
 M. LEFEVRE Gérard  
 M. MANES Gilbert  
 M. PERSONNE Serge  
 M. DINDAR Daoud Ibrahim  
 M. PAYET Paul

\*

\* \*

- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEDRE (nombre d'élus:1)

Candidat : M. DUPUIS Jean-Marie

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants	:	55
bulletins blancs	:	16
bulletin nul	:	1

A obtenu :

M. DUPUIS Jean-Marie : 38 voix

A la majorité des voix, est ELU comme représentant de la  
 Municipalité au Conseil d'Administration de la SEDRE :

M. DUPUIS Jean-Marie

\*

\* \*

- COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE  
 TRAVAIL

LE MAIRE - C'est une commission paritaire. Il faut définir le nombre de conseillers municipaux qui doivent faire partie du Comité, le personnel étant représenté par un nombre équivalent.

Ce nombre varie de 3 à 10. Il faut également désigner des suppléants.

Si vous voulez bien, je vous propose 5 postes de titulaires et 5 postes de suppléants en ce qui concerne le Conseil Municipal. Le personnel aura également le même nombre de

représentants à désigner ultérieurement.

Je mets donc aux voix le principe de ce nombre (ADOPTÉ A LA MAJORITE DE 44 VOIX - 11 ABSTENTIONS).

Nous devons donc voter pour 4 postes de titulaires (le cinquième étant le Maire, membre de droit) et 5 postes de suppléants.

Candidats : - Titulaires : M. FERRERE François  
M. VITRY Michel  
M. BOURHIS Camille  
M. HOARAU Marcel

- Suppléants : M. VICTORIA René Paul  
M. MAHE Jean-Denis  
Mme BLARD Moline  
M. LAW-KOON-MA-THON Roland  
M. HOARAU Raoul

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants : 55  
bulletins blancs : 11

Ont obtenu :

M. FERRERE François	: 42 voix
M. VITRY Michel	: 39 voix
M. BOURHIS Camille	: 41 voix
M. HOARAU Marcel	: 41 voix
M. VICTORIA René Paul	: 39 voix
Mme BLARD Moline	: 42 voix
M. LAW-KOON-MA-THON Roland	: 44 voix
M. HOARAU Raoul	: 41 voix
M. MAHE Jean-Denis	: 41 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité au Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail :

- Titulaires : M. FERRERE François  
M. VITRY Michel  
M. BOURHIS Camille  
M. HOARAU Marcel

- Suppléants : M. VICTORIA René Paul  
M. MAHE Jean-Denis  
Mme BLARD Moline  
M. LAW-KOON-MA-THON Roland  
M. HOARAU Raoul

\*

\* \*



- CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA S.H.L.M.R.

(nombre d'élus : 2)

Candidats : - Titulaire : M. BOYER Eric  
 - Suppléant : M. PERSONNE Serge

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants	:	55
bulletins blancs	:	10
bulletin nul	:	1

Ont obtenu :

M. BOYER Eric	:	42 voix
M. PERSONNE Serge	:	42 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité au Conseil d'Administration de la S.H.L.M.R.:

- Titulaire : M. BOYER Eric  
 - Suppléant : M. PERSONNE Serge

\*

\* \*

- COMMISSION ADMINISTRATIVE DU BUREAU D'AIDE SOCIALE

(nombre d'élus : 8)

Candidats : - Titulaires : M. RIVIERE Maxime  
 M. CHANE-KUNE Maurice  
 M. TANDRYA Fred  
 M. PAYET Aristide

- Suppléants : M. LAW-KOON-MA-THON Roland  
 M. NATIVEL Jean-Marc  
 M. MAHE Jean-Denis  
 M. FERRERE François

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants	:	55
bulletins blancs	:	10
bulletins nuls	:	2

Ont obtenu :

M. RIVIERE Maxime	:	41 voix
M. CHANE-KUNE Maurice	:	41 voix
M. TANDRYA Fred	:	42 voix
M. PAYET Aristide	:	42 voix
M. LAW-KOON-MA-THON Roland	:	40 voix
M. NATIVEL Jean-Marc	:	40 voix
M. MAHE Jean-Denis	:	40 voix
M. FERRERE François	:	41 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité à la Commission Administrative du Bureau d'aide Sociale :

- Titulaires : M. RIVIERE Maxime  
M. CHANE-KUNE Maurice  
M. TANDRYA Fred  
M. PAYET Aristide
- Suppléants : M. LAW-KOON-MA-THON Roland  
M. NATIVEL Jean-Marc  
M. MAHE Jean-Denis  
M. FERRERE François

\*

\* \*

- COMMISSION PARITAIRE DU PERSONNEL COMMUNAL

(nombre d'élus : 9)

- Candidats : - Titulaires : M. TANDRYA Fred  
M. HOARAU Marcel  
Mme FONTAINE Gabrielle
- Suppléants : Mme LEGROS Florelle  
M. CHANE-KUNE Maurice  
M. NATIVEL Jean-Marc  
M. GERARD Marc  
M. MAHE Jean-Denis  
M. PAYET Aristide

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants:

nombre de votants	:	55
bulletins blancs	:	12

Ont obtenu :

M. TANDRYA Fred	:	42 voix
M. HOARAU Marcel	:	42 voix
Mme FONTAINE Gabrielle	:	38 voix

Mme LEGROS Florelle : 42 voix  
 M. CHANE-KUNE Maurice : 42 voix  
 M. NATIVEL Jean-Marc : 41 voix  
 M. GERARD Marc : 43 voix  
 M. MAHE Jean-Denis : 39 voix  
 M. PAYET Aristide : 41 voix

A la majorité des voix, sont donc ELUS comme représentants de la Municipalité à la Commission Paritaire du Personnel Communal :

M. TANDRYA Fred )  
 M. HOARAU Marcel ) TITULAIRES  
 Mme FONTAINE Gabrielle )

Mme LEGROS Florelle )  
 M. CHANE-KUNE Maurice )  
 M. NATIVEL Jean-Marc ) SUPPLEANTS  
 M. GERARD Marc )  
 M. MAHE Jean-Denis )  
 M. PAYET Aristide )

\*

\* \*

Reçu à la Préfecture  
 de La Réunion  
 Le 14.04.83

LE MAIRE - Nous passons maintenant à la 3e et dernière question de l'ordre du jour qui concerne les délégations données au Maire par le Conseil Municipal.

OBJET - Délégations données au Maire en application de l'article L.122-20 du Code des Communes.

**M. GERARD Marc donne lecture du rapport.**

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Selon l'article L.122-20 du Code des Communes, "le Maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou en partie, et pour la durée de son mandat :

- 1 - D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2 - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3 - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4 - De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés de gré à gré en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5 - De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6 - De passer les contrats d'assurance ;
- 7 - De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10 - De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 30 000 F ;
- 11 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 12 - De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13 - De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

.../...

- 14 - De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15 - D'exercer au nom de la commune le droit de préemption à l'intérieur des zones d'aménagement différé ou des zones d'intervention foncière ou le droit de substitution dans les zones de préemption des périmètres sensibles."

Afin de me permettre de traiter sans retard des affaires d'importance relativement minime, mais qui présentent souvent un caractère d'urgence, et d'autre part pour alléger l'ordre du jour de vos conseils, je vous propose de me donner délégation pour traiter les questions qui viennent d'être énumérées.

Je vous propose également d'accorder ces délégations à Monsieur Marcel HOARAU, Premier Adjoint, lorsqu'il me remplace dans la plénitude des pouvoirs du Maire à l'occasion de mes absences du Département.

Je vous rappelle que le compte-rendu des opérations ainsi traitées vous est présenté, à chaque séance du Conseil, dans un registre spécial. Il vous est toujours possible de rapporter cette délégation.

LE MAIRE - Quelqu'un demande-t-il la parole ?

Les commissions qui se sont penchées sur cette affaire ont émis un avis favorable.

.....

ADOPTE A LA MAJORITE

(11 ABSTENTIONS)

---

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le 30 Mars 1983

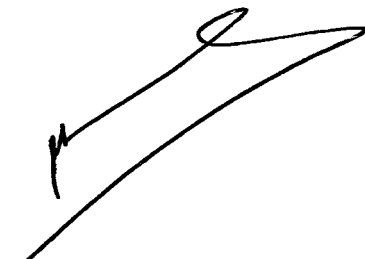
LE MAIRE - Je vous informe que le prochain Conseil Municipal aura vraisemblablement lieu le 14 ou le 15 AVRIL 1983.

Je vous remercie, mes Chers Collègues, et je remercie également tout le personnel communal qui a participé et pu mettre en oeuvre ce Conseil Municipal. Merci à tous et bonne soirée.

\*


La séance est levée à 10 H 00.

LE SECRETAIRE,



Marc GERARD

LE MAIRE,



A. D. LEGROS

Ont signé les membres :

MM. HOARAU Marcel, BOURHIS Camille, BOYER Eric, PAYET Aristide, CHANE-KUNE Maurice, DUPUIS Jean-Marie, LEFEVRE Gérard, Mme LEGROS Florelle, Mme FONTAINE Gabrielle, Mme BLARD Mogine, MANES Gilbert, BOX Daniel, VICTORIA René Paul, RIVIERE Maxime, AFFEJEE Jack, MAHE Jean-Denis, NATIVEL Jean-Marc, Mme TURENNE Rose-Mai, LAURET Gérard, Mme PAYET André, AFFEJEE Abdoul-Hack, PAYET Paul, LAW-KOON-MA-THON Roland, HIN-TUNG Jean, DINDAR Daoud Ibrahim, TANDRYA Fred, HOARAU Raoul, VITRY Michel, CAZANOVE Serge, FERRERE François, DE LA HOGUE Jean-Marie, PERSONNE Serge, MOUTOUSSAMY Nicolas, Mme BRUNIQUET Paule, Mme OLLIVIER Eliane, Mlle DOUYERE Marie-Claude, KICHENIN Axel, LICHARDY André, ANNETTE Gilbert, HOARAU Jacques, RAMASSAMY Albert, Mme VERGES Laurence, NATIVEL Mickaël, FONTAINE Jean-Daniel, RAUX Jules, AMELIN Raoul, HOARAU Jean-Pierre, GERARD Gilbert, ZITTE Guy Max.

A l'exception de MM. FONTAINE Frantz et DE BALBINE Alexandre, absents.

Saint-Denis, le

Pour copie conforme,

LE MAIRE,



A. B. LEGROS